



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 mai 2017
à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mai 2017
 - 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017
- 2 Direction générale et ressources humaines
 - 2.1 Participation des membres du conseil à diverses activités
 - 2.2 Modification de l'état pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2017
 - 2.3 Autorisation de signature - Achat du lot 6 085 575, cadastre du Québec - Rue Ernest-Brousseau
 - 2.4 Autorisation de signature - Convention - Marché public des Laurentides
 - 2.5 Acquisition du portail VOILÀ - PG Solutions - Fonds de roulement
 - 2.6 Autorisation de signature - Contrat de service - Entretien de logiciels, produits ou modules - PG Solutions
- 3 Finance et trésorerie
 - 3.1 Ratification du journal des déboursés
 - 3.2 Subvention TECQ 2014-2018 - Affectation aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir
- 4 Travaux publics
 - 4.1 Adjudication - Camion 10 roues - Service des travaux publics - Appel d'offres 2017-005
 - 4.2 Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 1 - Plomberie Brébeuf inc. - Groupe électrogène - Puits St-Adolphe



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 5 Urbanisme et environnement**
 - 5.1** Participation financière de l'Association des propriétaires du lac Doré - Conseil régional de l'environnement des Laurentides
 - 5.2** Demande de construction: Lot 6 067 397, rue Arthur-Frenette
 - 5.3** Dérogation mineure: Lot 6 067 397, rue Arthur-Frenette
 - 5.4** Dérogation mineure: Lot 5 664 806, rue Roland-Plante
 - 5.5** Demande d'aménagement de terrain: 1055-1057, route 117
- 6 Loisirs et culture**
 - 6.1** Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
 - 6.2** Modification de la résolution numéro 17-04-134 - Projet "Cultiver son village" - Soutien financier
 - 6.3** Autorisation - Entente triennale de développement culturel 2018-2020 - Ministère de la Culture et des Communications
 - 6.4** Autorisation - Événement cycliste sanctionné par la Fédération des sports cyclistes du Québec
 - 6.5** Adhésion annuelle - Association du loisir municipal Laval-Laurentides
 - 6.6** Adhésion 2017-2018 - Tourisme Laurentides - Renouvellement Parc régional de Val-David-Val-Morin
 - 6.7** Autorisation - Permis de vente d'alcool - Fête nationale du Québec
 - 6.8** Autorisation - Soutien technique 2017 - Soutien financier 2018-2019 - 1001 Visages
 - 6.9** Autorisation - Soutien financier - Atelier de l'Île inc. - 2017-2018-2019
- 7 Avis de motion**
 - 7.1** Avis de motion - Règlement numéro 720 portant sur la régie interne des séances du conseil
- 8 Projets de règlements**
- 9 Règlements**
 - 9.1** Retrait du règlement numéro 717 - Règlement décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant une dépense et un emprunt de 750 000 \$ à ces fins
 - 9.2** Adoption - Règlement numéro 683-1 modifiant les règlements concernant le fonds de roulement afin d'y ajouter une somme de 250 000 \$
 - 9.3** Adoption - Règlement numéro 601-24 amendant le règlement de zonage 601
 - 9.4** Adoption - Règlement numéro 601-25 amendant le règlement de zonage 601
 - 9.5** Adoption - Règlement numéro 718 établissant le programme de subventions "Val-David - Habitations durables - Édition 2017"
- 10 Varia**
- 11 Documents déposés**
 - 11.1** Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 11.2** Dépôt des états comparatifs semestriels - 1er janvier au 31 mars 2017
 - 11.3** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
 - 11.4** Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

11.5 Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

11.6 Dépôt des états financiers au 31 décembre 2016

11.7 Dépôt de communication formelle au conseil municipal - Comité consultatif en environnement de Val-David

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Coup de chapeau

Coup de chapeau à nos pompiers, à nos travaux publics, à la SQ et à nos fonctionnaires qui ont tous été appelés en renfort lors des inondations qui ont suivi le jour de Pâques. Je ne veux pas oublier Hydro-Québec qui est aussi un partenaire précieux dans de tels cas. La situation, quoique critique, a été sous contrôle et bien gérée. La solidarité humaine dans notre communauté a aussi été exemplaire et nous offrons toute notre sympathie aux nombreuses personnes touchées ailleurs dans la province.

Cette situation nous a également permis de constater jusqu'à quel point il était essentiel d'avoir une Régie Incendie. Un seul poste de commandement, une seule personne qualifiée et expérimentée à rejoindre. Pas de litige en vue pour savoir qui venait en aide à qui ou comment répartir les coûts entre les municipalités concernées et du matériel en quantité suffisante, provenant de toutes les ressources mises en commun. Pas de doute nous avons pris une bonne décision en participant à la formation de cette Régie.

Cette semaine, nous sommes en plein dans la semaine de la sécurité civile. Et, surtout à cause des derniers événements, nous comprenons beaucoup mieux le rôle de tous ces intervenants venus rassurer, sécuriser, réparer, informer et superviser. Notre municipalité étant visée par un décret du gouvernement provincial, avec celle de Val-Morin, nous aurons la possibilité de recevoir de l'aide pour réparer nos infrastructures. De plus, tous les citoyens affectés ont eu droit à des informations claires et précises sur l'aide disponible. Si jamais vous aviez à faire des réclamations, dans le cadre de ce décret, je vous rappelle que vous avez 3 mois pour en aviser la sécurité civile.

Cette même semaine de la sécurité a comme thème : «Je suis responsable de ma propre sécurité». Il faut donc être conscient qu'une barrière signalant une route fermée, indique que de traverser ou de poursuivre son chemin est à risque de perte physique ou matérielle. Il faut aussi être conscient qu'il ne suffit pas de signaler le 911 pour que policiers, pompiers ou ambulanciers trouvent rapidement votre logis. Cette adresse doit être facile à repérer.

La semaine dernière j'ai passé quelques heures à patrouiller avec notre parrain à la SQ. Il me faisait remarquer le nombre impressionnant de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

maisons qui n'avaient pas d'adresse affichée ou dont le numéro civique était pratiquement invisible, par exemple : trop petit ou avec des chiffres de couleur brune sur fond noir, etc. Combien de fois sont-ils appelés pour une urgence et qu'après maintes recherches, de précieuses minutes s'écoulaient avant de pouvoir intervenir, particulièrement quand il fait noir.

En parlant du 911.... Trop de personnes cherchent à appeler un conseiller municipal ou la mairesse pour signaler un problème d'eau, de bris de poteau, de chemin impraticable. Même si votre conseiller est serviable et que vous le connaissez bien, vous devez de contacter le bon service à la Municipalité durant le jour ou s'il y a urgence le jour, le soir et les fins de semaine rappelez-vous que votre meilleur ami est le 911. Ce numéro ne sert pas exclusivement pour un accident ou un feu, il est le lien pour que les intervenants adéquats à la situation se présentent sur les lieux de n'importe quel problème. Des équipes sont prêtes mais il faut convenir que les demandes peuvent aussi subir un certain délai surtout dans les circonstances que nous avons connues.

Nous déployons beaucoup de ressources et d'effort pour vous offrir un service de communications de qualité et le plus complet possible. Il y a Internet, Facebook Val-David et les journaux mais, là aussi, est le devoir de chacun d'aller chercher l'information dont il a besoin.

Actuellement, nous travaillons pour que tout revienne à la normale mais vous conviendrez qu'à situation exceptionnelle, solution exceptionnelle. À l'impossible nul n'est tenu nous affirmait, entre autres, le Ministère de l'Environnement. Il faut donc de la patience, de la compréhension et de la tolérance.

Merci encore à toutes les personnes qui n'ont pas compté leur temps, qui nous ont aidé avec leur expertise et leurs conseils. Que tous ceux qui ont travaillé dans l'ombre, dans l'eau, dans la boue et dans les bureaux considèrent ces remerciements comme leur étant adressés personnellement.

17-05-147

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2017

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mai 2017 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

17-05-148

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

17-05-149

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

Colloque 2017 du Carrefour action municipale et famille

du 8 au 10 juin 2017 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

332,23 \$/pers. - plus taxes

Ghislaine Boisclair

Soirée reconnaissance des pompiers de la Régie incendie des Monts

11 mai 2017 - Place Lagny, Ste-Agathe-des-Monts

Gratuit

Denis Charlebois, Alain Tousignant, Manon Paquin, Kathy Poulin, Nicole Davidson

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

17-05-150

2.2 MODIFICATION DE L'ÉTAT POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2017

ATTENDU QUE des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité désire protéger ses créances;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE la Municipalité a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte du propriétaire et l'aviser des faits pertinents;

ATTENDU QUE la directrice des affaires juridiques et greffière de la Municipalité a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes et doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de cet état conformément à l'article 1023 du *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

ATTENDU QUE certains dossiers doivent être retirés de l'état présenté en avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal modifie l'état des immeubles comprenant seize (16) dossiers à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes tel qu'il appert au tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1.

ADOPTÉE

17-05-151

2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE - ACHAT DU LOT 6 085 575, CADASTRE DU QUÉBEC - RUE ERNEST-BROUSSEAU

ATTENDU la résolution numéro 17-04-114 relative au mandat octroyé à Me Daniel Pagé, notaire, ou l'un de ses associés, pour préparer l'acte requis pour la vente à la Municipalité du lot 6 085 575, cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise madame Nicole Davidson, mairesse et Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques et greffière, à signer l'acte de vente à intervenir;

QUE tous les honoraires et frais exigés par le notaire soient à la charge exclusive de la Municipalité.

ADOPTÉE

17-05-152

2.4 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION - MARCHÉ PUBLIC DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mettre en place une place publique suite au Programme particulier d'urbanisme (PPU);

ATTENDU QUE l'organisme Marché public des Laurentides est une



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

entreprise d'économie sociale ayant acquis une grande expérience de l'organisation de marchés publics regroupant des producteurs et des transformateurs locaux ainsi que des artisans;

ATTENDU QUE la Municipalité veut ériger la phase 1 de cette place publique dès l'été 2017;

ATTENDU QUE les parties désirent établir un partenariat et par une convention énoncer leurs droits et obligations respectifs quant à la mise en place de la place publique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, madame Nicole Davidson et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer une convention de services avec l'organisme Marché public des Laurentides établissant le partenariat entre l'organisme et la Municipalité quant à l'élaboration, la réalisation et l'aménagement de la Place publique et également quant à l'acquisition, tant par l'organisme que par la Municipalité, de kiosques et autres éléments reliés aux infrastructures permanentes de la Place publique.

ADOPTÉE

17-05-153

2.5 ACQUISITION DU PORTAIL VOILÀ - PG SOLUTIONS - FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite se doter du portail VOILÀ de PG Solutions;

ATTENDU QUE ce portail permettra à la Municipalité d'offrir des services en ligne plus complets pour ses citoyens;

ATTENDU l'offre de service de PG Solutions datée du 25 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal procède à l'achat du portail VOILÀ de PG Solutions au montant de 12 141,36 \$ taxes incluses, conformément à l'offre de service datée du 25 avril 2017, et ce, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

17-05-154

2.6 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE SERVICE - ENTRETIEN DE LOGICIELS, PRODUITS OU MODULES - PG SOLUTIONS

ATTENDU QUE la Municipalité est actuellement utilisateur de divers logiciels, produits ou modules fournis par PG Solutions;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE la Municipalité est en voie de procéder à l'acquisition d'une nouvelle application de PG Solutions;

ATTENDU QUE la Municipalité pourrait éventuellement acquérir d'autres produits de ce même fournisseur de service;

ATTENDU QUE tous ces produits sont soumis à des frais d'entretien et de mise à jour annuels;

ATTENDU l'offre de service reçue de la firme PG Solutions quant à l'entretien des produits actuellement utilisés et ceux à être acquis par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de la firme PG Solutions concernant les frais d'entretien d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022;

QUE monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer l'entente à intervenir.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

17-05-155

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 avril 2017, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 170522 à 170686
508 376,22 \$

ADOPTÉE

17-05-156

3.2 SUBVENTION TECQ 2014-2018 - AFFECTATION AUX DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal affecte au poste "Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir" les montants reçus concernant la part provinciale de la

1123



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

subvention TECQ 2014-2018 relative au paiement de la dette pour laquelle le remboursement en capital et intérêts n'a pas débuté au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

17-05-157

4.1 ADJUDICATION - CAMION 10 ROUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - APPEL D'OFFRES 2017-005

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'acquisition d'un camion 10 roues - Appel d'offres 2017-005;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 10 avril 2017, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
GloboCam (Montréal) inc.	284 353,87 \$
Équipements lourds Papineau inc.	268 213,05 \$
Équipements Twin inc.	274 502,66 \$

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par Équipements Twin inc., 10401, boulevard Parkway, Anjou (Québec);

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 274 502,66 \$ (taxes incluses et incluant l'échange), le tout conformément à la soumission reçue;

QUE cette somme soit puisée à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

17-05-158

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 - PLOMBERIE BRÉBEUF INC. - GROUPE ÉLECTROGÈNE - PUITS ST-ADOLPHE

ATTENDU la recommandation datée du 8 février 2017, rédigée par monsieur Bernard Malo, directeur des travaux publics par intérim, relativement au paiement numéro 1 pour le groupe électrogène - Puits St-Adolphe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Plomberie Brébeuf inc. une somme de 22 136,60 \$ taxes incluses, à même le programme TECQ.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-05-159

5.1 PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DORÉ - CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES LAURENTIDES

ATTENDU la résolution 17-02-035 laquelle mandate l'organisme *Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides)* dans une démarche de protection des lacs;

ATTENDU QUE l'Association des propriétaires du lac Doré a manifesté son intérêt de participer à cette démarche;

ATTENDU QUE le plan d'action révisé de cette démarche a été préparé de concert par la Municipalité et l'organisme en tenant compte notamment des préoccupations de l'association;

ATTENDU QUE le plan d'action révisé a été remis à l'Association;

ATTENDU QUE le contrat mandatant l'organisme a été signé par l'organisme et la Municipalité le 5 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal prenne acte de la contribution financière de 5 000 \$ de l'Association des propriétaires du lac Doré au contrat mandatant le CRE Laurentides;

QUE le conseil municipal prenne acte de l'engagement de l'organisme de remettre son bilan des activités à l'Association des propriétaires du lac Doré, et ce, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'accès aux*



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE

17-05-160

5.2 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 6 067 397, RUE ARTHUR-FRENETTE

DEMANDE de madame Karine Mathieu et monsieur Jean-François Giasson concernant le projet de construction sur le lot numéro 6 067 397, rue Arthur-Frenette.

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment s'intègre au milieu naturel (topographie, végétation, boisés, etc.);

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2017-00015 sur le lot 6 067 397, rue Arthur-Frenette, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 27 mars et le 4 avril 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-05-161

5.3 DÉROGATION MINEURE: LOT 6 067 397, RUE ARTHUR-FRENETTE

DEMANDE de madame Karine Mathieu et monsieur Jean-François Giasson relativement au lot projeté numéro 6 067 397, rue Arthur-Frenette, afin de permettre que la façade principale soit orientée à 90 degrés par rapport à la ligne de lot avant du terrain alors que le règlement prescrit que la façade principale doit être orientée selon un axe variant de 0 à 30 degrés par rapport à la ligne de lot avant du terrain.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure en date du 27 mars 2017 numéro 2017-00016, tel que démontré sur le document préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, minute 8953, en date du 14 mars 2017.

ADOPTÉE

17-05-162

5.4 DÉROGATION MINEURE: LOT 5 664 806, RUE ROLAND-PLANTE

DEMANDE de monsieur Philippe Marsan relativement au lot numéro 5 664 806, rue Roland-Plante, afin de permettre l'empiètement d'une case de stationnement empiétant de 77 % à l'intérieur de l'espace délimité par le prolongement des lignes formées par les murs latéraux du bâtiment principal, alors que le règlement prescrit un empiètement maximum de 30 %.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure en date du 3 avril 2017 numéro 2017-00019, tel que démontré sur le document préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, minute 3332, en date du 9 février 2017.

ADOPTÉE

17-05-163

5.5 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 1055-1057, ROUTE 117

DEMANDE de madame Lise Catafard et monsieur Pierre René concernant le réaménagement du terrain au 1055-1057, route 117.

ATTENDU QUE le nouvel espace de stationnement sera plus sécuritaire que le premier aménagement proposé;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande d'aménagement de terrain numéro 2017-00021 au 1055-1057, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 6 avril 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

17-05-164

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes reçues;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes et aux individus suivants:

À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière (Fonds général) :

- 500 \$ - Polyvalente des Monts (projet Rivière du Nord);
- 300 \$ maximum - Club optimiste Val-David/Val-Morin (repas des bénévoles - Clinique de sang);
- 300 \$ - Club optimiste Val-David/Val-Morin (prix de la Municipalité pour le Vélothon dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie);

À même le Fonds Les abeilles :

- 500 \$ + prêt de matériel - Marie-Pier Parent (épluchette de blé d'inde du Lac Paquin);
- 1 250 \$ - Festival de musique classique des Hautes Laurentides;
- 700 \$ - Projet d'exposition communautaire (service loisirs et culture) sur présentation des factures;
- 4 certificats-cadeaux pour la saison 2017-2018 au parc régional - Commission scolaire des Laurentides (pour le Défi des marathons);

QUE le conseil municipal autorise l'usage de la salle communautaire à madame Céline Laverdure, le 3 juin 2017 pour son concert annuel, à titre gratuit mais cette dernière devra acquitter les frais de conciergerie au montant de 65 \$.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ADOPTÉE

17-05-165

6.2 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 17-04-134 - PROJET "CULTIVER SON VILLAGE" - SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU la résolution numéro 17-04-134;

ATTENDU QU'il est requis de corriger la résolution afin de préciser que le montant de 15 000 \$ octroyé à titre de soutien financier dans le cadre du projet "Cultiver son village" soit accordé à l'organisme "La coopérative des Jardins du Soleil levant";

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le paiement du soutien financier de 15 000 \$ pour le projet "Cultiver son village" à La coopérative des Jardins du Soleil levant;

QUE le montant accordé est réparti comme suit:

- 10 000 \$ le 15 mai 2017;

- 5 000 \$ lorsque la dernière phase du projet débutera;

QUE l'organisme est tenu de soumettre un rapport financier à la fin du projet.

ADOPTÉE

17-05-166

6.3 AUTORISATION - ENTENTE TRIENNALE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020 - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU la résolution numéro 17-04-139 affirmant l'intention de la Municipalité de déposer un projet d'entente de développement culturel pour les années 2018-2019-2020 auprès du ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE le Ministère doit connaître l'engagement financier de la Municipalité envers les projets soumis;

ATTENQUE QUE le Ministère dispose d'une enveloppe de 7 500 \$ par année, pour les années 2018-2019-2020;

ATTENDU QUE l'engagement financier du Ministère représentent 50 % de l'enveloppe totale de l'entente;

ATTENDU QUE cette entente permettra la réalisation de projets structurants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal désire signifier au ministère de la Culture et des Communications qu'il procédera à un engagement financier de 7 500 \$ par année, pour les années 2018-2019-2020 pour la réalisation de projets.

ADOPTÉE

17-05-167

6.4 AUTORISATION - ÉVÉNEMENT CYCLISTE SANCTIONNÉ PAR LA FÉDÉRATION DES SPORTS CYCLISTES DU QUÉBEC

ATTENDU la demande de la Fédération des sports cyclistes du Québec quant à la tenue d'un événement sur le territoire de la Municipalité le 2 juillet 2017;

ATTENDU QUE le départ est prévu de l'école St-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE le trajet est une boucle de 11 km empruntant le 1er rang de Doncaster, la montée du 2e Rang, le chemin du Mont-Sinaï, le chemin Trudel et le chemin de la Rivière;

ATTENDU QUE l'autorisation s'applique à la portion Val-David;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement le 2 juillet 2017;

QUE les organisateurs soient informés et se soumettent aux exigences de la Municipalité, à savoir:

- Fournir à la Municipalité une preuve d'assurance en responsabilité civile à laquelle figure la Municipalité du Village de Val-David comme assurée additionnelle, et ce, dans les 30 jours précédant l'événement;
- Fournir un plan de sécurité sur tout le trajet;
- Prévoir la signalisation directionnelle et informative de l'événement;
- S'assurer d'avoir un service de premiers soins sur place;
- Assumer les frais inhérents à l'utilisation des locaux à l'école; et
- Obtenir les autorisations nécessaires des autres instances, s'il y a lieu;

QUE la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

17-05-168

6.5 ADHÉSION ANNUELLE - ASSOCIATION DU LOISIR MUNICIPAL LAVAL-LAURENTIDES

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle 2017 à l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides, et ce, au coût de 50 \$, taxes non



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

applicables.

ADOPTÉE

17-05-169

6.6 ADHÉSION 2017-2018 - TOURISME LAURENTIDES - RENOUVELLEMENT PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion du Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne, à Tourisme Laurentides, pour l'année 2017-2018, pour la somme de 351,34 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

17-05-170

6.7 AUTORISATION - PERMIS DE VENTE D'ALCOOL - FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

ATTENDU la tenue de la Fête nationale du Québec, le 24 juin 2017, laquelle se déroulera au parc Léonidas-Dufresne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la vente de boissons alcoolisées à consommer uniquement sur le lieu de l'événement lors de la Fête nationale du Québec, soit le 24 juin 2017.

ADOPTÉE

17-05-171

6.8 AUTORISATION - SOUTIEN TECHNIQUE 2017 - SOUTIEN FINANCIER 2018-2019 - 1001 VISAGES

ATTENDU la résolution 17-02-057, laquelle prévoit un soutien financier de 6 000 \$ à l'organisme 1001 Visages pour l'année 2017;

ATTENDU la demande de soutien financier de l'organisme 1001 Visages pour les années 2018 et 2019;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de soutenir l'événement multidisciplinaire "Festival 1001 Visages";

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît à l'organisme son rôle de soutien aux professionnels du dessin humour et des artistes locaux;

ATTENDU QUE l'édition 2018 de l'événement recevra le Congrès de l'Association canadienne des caricaturistes éditoriaux;

ATTENDU QUE l'édition 2018 accueillera des artistes internationaux;

ATTENDU QUE cet événement contribue au positionnement et au rayonnement culturel de Val-David;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal octroie à l'organisme 1001 Visages un soutien technique pour son événement devant se tenir en octobre 2017, et ce, à la hauteur des ressources disponibles;

QUE le conseil municipal octroie à l'événement, les montants suivants pour les années ci-après mentionnées:

-2018: 8 000 \$ payable en deux versements (80 % le 18 mai, 20 % à la remise du rapport final et du bilan financier);

-2019: 8 000 \$ payable en deux versements (80 % le 17 mai, 20 % à la remise du rapport final et du bilan financier);

QUE le conseil municipal exige que l'organisme fournisse une preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 \$ à laquelle la Municipalité figure comme assurée additionnelle pour la durée des événements, et ce, dans les 10 jours le précédant;

QUE cette résolution n'exempte pas l'organisme d'obtenir les permis nécessaires à la tenue de leurs événements, le cas échéant.

ADOPTÉE

17-05-172

6.9 AUTORISATION - SOUTIEN FINANCIER - ATELIER DE L'ÎLE INC. - 2017-2018-2019

ATTENDU QU'Atelier de l'Île inc. fait partie des institutions culturelles qui nous ont valu de devenir un pôle culturel incontournable;

ATTENDU QU'Atelier de l'Île inc. a pignon sur rue à Val-David depuis 42 ans;

ATTENDU le mandat de l'institution de soutenir la création, la recherche et l'innovation en estampe contemporaine et en arts de l'impression;

ATTENDU l'arrimage souhaité au niveau des ententes culturelles triennales entre le ministère de la Culture et des Communications, les organismes et les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accorde un soutien financier à l'organisme Atelier de l'Île inc. pour les années 2017-2018-2019 pour un montant de 15 000 \$ pour chacune de ces années;

QUE les montants soient répartis en 2 versements, 80 % en début d'année et 20 % par la suite:

-2017: 24 mai 12 000 \$ 18 octobre: 3000 \$

-2018: 14 février 12 000 \$ 17 octobre: 3 000 \$

-2019: 13 février 12 000 \$ 16 octobre: 3 000 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QU'une partie du soutien financier pour l'année 2017, soit 10 000 \$, soit puisée à même le surplus non-affecté;

QUE l'organisme soit tenu de fournir un rapport financier à chacune de leur fin d'année financière.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

17-05-173

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 720 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Je, Ghislaine Boisclair, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 720 portant sur la régie interne des séances du conseil.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point.

9 RÈGLEMENTS

17-05-174

9.1 RETRAIT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 717 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS POUR DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 750 000 \$ À CES FINS

ATTENDU l'adoption le 14 mars 2017 par le conseil municipal du règlement numéro 717 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant une dépense et un emprunt de 750 000 \$ à ces fins;

ATTENDU la publication d'un avis public annonçant la procédure d'enregistrement des personnes habiles le 22 mars 2017;

ATTENDU la tenue d'un registre des personnes habiles à voter le 29 mars 2017 à la mairie de 9h00 à 19h00;

ATTENDU QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 717 était de 3 996;

ATTENDU QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 410;

ATTENDU QUE 638 signatures ont été apposées sur le registre;

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal procède au retrait du règlement numéro 717 adopté à la séance ordinaire du 14 mars 2017.

ADOPTÉE

17-05-175

9.2 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 683-1 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE ROULEMENT AFIN D'Y AJOUTER UNE SOMME DE 250 000 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 683-1 modifiant les règlements concernant les fonds de roulement afin d'y ajouter une somme de 250 000 \$.

ADOPTÉE

17-05-176

9.3 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 601-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 601-24 amendant le règlement de zonage 601.

ADOPTÉE

17-05-177

9.4 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 601-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 601-25 amendant le règlement de zonage 601.

ADOPTÉE

17-05-178

9.5 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 718 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS "VAL-DAVID - HABITATIONS DURABLES - ÉDITION 2017"

Madame la conseillère Ghislaine Boisclair demande le vote et explique ses motifs



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Votes en faveur de l'adoption du règlement : 5

Votes contre l'adoption du règlement : 2

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à la majorité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 718 établissant le programme de subventions "Val-David - Habitations durables - Édition 2017".

ADOPTÉE

10 VARIA

Aucun point.

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 10 avril 2017.

11.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS - 1ER JANVIER AU 31 MARS 2017

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le trésorier, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, des états comparatifs semestriels en date du 31 mars 2017.

11.3 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois d'avril 2017, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

11.4 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois d'avril 2017 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.5 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.6 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie, du rapport financier de la Municipalité pour l'année se terminant le 31 décembre 2016 et du rapport du vérificateur externe qui y est inclus, pour la même année, transmis par la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés.

11.7 DÉPÔT DE COMMUNICATION FORMELLE AU CONSEIL MUNICIPAL - COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT DE VAL-DAVID

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif sur l'environnement de Val-David (CCE) présenté le 9 mai 2017.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

À 21 h 04, le conseil municipal ajourne la séance pour quelques instants.

À 21 h 06, le conseil municipal reprend la séance .

17-05-179

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 9 mai 2017 soit levée à 22 h 13.

ADOPTÉE


Nicole Davidson
Présidente d'assemblée


Nicole Davidson
Mairesse


Marie-Fier Pharand
Directrice des affaires juridiques
et greffière